

AVIS DE PROJET DE FUSION

Par acte sous seing privé en date à GAZERAN du 13 novembre 2018, la société BECKER FRANCE, société à responsabilité limitée, au capital social de 1.148.000 euros, dont le siège social est situé Rue de Cutesson - ZA du Bel Air - 78120 GAZERAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 342 303 377, et la société TENBA, société par actions simplifiée, au capital social de 16.000 euros, dont le siège est situé 175 Avenue du Colonel Rousset - 07130 CORNAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUBENAS sous le numéro 351 668 876, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TENBA par la société BECKER FRANCE.

La société TENBA ferait apport à titre de fusion, de tous les éléments de son actif évalué à 292.819 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 103.529 €, soit un apport net de 189.290 €, d'après les éléments figurant au bilan au 30 juin 2018.

Ledit projet a été établi sous la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'Associée unique de la société BECKER FRANCE.

Il est précisé que la société BECKER FRANCE est actuellement propriétaire des 500 titres composant le capital de la société TENBA. En conséquence, la fusion ne donnera lieu à aucune augmentation de capital, et à la constatation d'un mali technique de fusion de 55.710 €.

Il a été stipulé dans le projet que toutes les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société absorbante. Cette opération sera réalisée sous le régime de faveur de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis.

Conformément au Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES en date du 15 novembre 2018, et au Greffe du Tribunal de commerce d'AUBENAS en date du 19 novembre 2018.

Pour avis